

ACCÈS À L'ÉCOLE

DEMANDE DE BOURSES DE COLLÈGE

Description

Il existe différentes aides financières en faveur des élèves de collège : l'allocation de rentrée scolaire, les bourses de collège, le fonds social collégien et le fonds social pour les cantines. La demande de bourse de collège en ligne est accessible pour tous les collèges publics de toutes les académies.

Les parents d'élèves ou responsables pourront ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- récupérer directement leurs données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- donner leur consentement pour l'actualisation de leurs informations fiscales chaque année durant la scolarité de leur enfant au collège : dans ce cas, ils n'auront plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée ;
- obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Objectifs

Accompagner les familles dans les démarches d'obtention d'une bourse de collège.

Documents indispensables

Identifiant de connexion et mot de passe à EduConnect ou FranceConnect.

Numéro fiscal (13 chiffres) pour permettre la récupération des données fiscales.

Numéro fiscal (13 chiffres) en cas de concubinage.

Procédure

Désormais, les demandes de bourses de collège se font en ligne. Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail Scolarité-Services via le compte **EduConnect** (voir fiche EduConnect).

 Tutoriel vidéo pour une demande de bourse de collège

<http://va.ac-poitiers.fr/pdw4wk/>

ACCÈS À L'ÉCOLE

DEMANDE DE BOURSES DE COLLÈGE

↳ Guide pour l'accompagnement d'une demande de bourse de collège

<https://eduscol.education.fr/document/11282/download>

↳ En savoir plus sur les bourses de collège

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>

Lien de connexion

↳ <https://teleservices.education.gouv.fr>